

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 14/06/2018

<u>Présents :</u>	PERRIN Raphaël, Maire, GRENARD Eliane, Maire déléguée, ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints, DURIF Joël, GAILLARD Denis, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, REGAD Bernard, VERNEREY Samuel.
<u>Absents excusés:</u>	DALLOZ Sylvie qui donne procuration à MICHAUD Sylvie, RAFFIN Emilie qui donne procuration à PERRIN Raphaël, CUPILLARD Elisabeth qui donne procuration à GAILLARD Denis, ZEHNDER Damien qui donne procuration à GRENARD Daniel, PETETIN Aurore, ROLANDEZ Alain.
<u>Absent :</u>	PATARCHI Guillaume.
<u>Secrétaire de séance :</u>	ARBEZ-CARME Elisabeth

Elisabeth ARBEZ-CARME donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 24/05/2018 qui est approuvé à l'unanimité.

I. GÎTE DE LA VIE-NEUVE : MODIFICATION DELIBERATION N° 2018/004 DU 01/03/2018

M. le Maire rappelle la délibération n° 2018/004 du 01/03/2018 faisant état d'une proposition de rachat des éléments incorporels (fonds de commerce) du Gîte de la Vie Neuve pour une valeur de 75 000.00 €.

Or, pour diverses raisons techniques, Maître Buscoz Notaire en charge de l'affaire demande d'établir une nouvelle délibération qui mentionne une indemnité d'éviction de 75 000.00 € correspondant à la valeur de rachat des éléments incorporels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la modification demandée et autorise M. le Maire à imputer la somme de 75 000.00 € au compte comptable correspondant, selon les instructions de M. le Trésorier.

II. PROGRAMMATION TRAVAUX GENDARMERIE

Suite à la rencontre avec le Service des Affaires Immobilières de la Gendarmerie, un programme de travaux a été défini pour améliorer les performances thermiques du bâtiment de la Gendarmerie, notamment le remplacement des huisseries extérieures et l'amélioration des systèmes de ventilation. Le devis établi par le Bureau d'Etudes Fluides Alain Lazzarotto s'élève à 79 164 € TTC.

M. le Maire rappelle que ces travaux ont été inscrits au Budget Primitif 2018 et il évoque la possibilité de bénéficier d'une aide financière auprès du Conseil Départemental du Jura, au titre du dispositif Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ).

Considérant l'urgente nécessité d'isoler le bâtiment, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à faire engager sans délai les consultations d'entreprises par le Cabinet Lazzarotto et autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre du dispositif ESTJ.

En parallèle, le Conseil Municipal souhaite que ces investissements soient pris en compte lors du renouvellement du bail.

III. CONSEIL DEPARTEMENTAL : DEMANDE DE SUBVENTION ENGAGEMENT POUR LES SOLIDARITES TERRITORIALES JURASSIENNES (ESTJ)

Pour rappel, le Conseil Départemental a attribué un droit à subvention ESTJ sur les investissements, pour la période 2016/2018.

Le solde disponible de l'enveloppe accordée aux communes historiques des Molunes et de Septmoncel est de 13 588.00 €, et le taux d'intervention de 20 % du montant des travaux HT.

M. le Maire présente le projet de travaux de réfection de la voie communale n° 7, Route de la Reclusa, dont le devis, établi par l'entreprise SJE, s'élève à 18 250.00 € HT, soit 21 900.00 € TTC, et qui peut prétendre à une subvention ESTJ de 3 650.00 €.

De même est évoquée la démolition de la maison Benoit-Gonin, propriété communale sise 2, Place de la Liberté, compte tenu de la vétusté avancée du bâtiment, son caractère insalubre et l'intérêt de créer des espaces d'aisance au coeur du village. Le devis de démolition établi par l'entreprise DI LENA s'élève à 24 500.00 € HT et peut faire l'objet d'une subvention ESTJ de 4 900.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le projet de démolition du bâtiment, ainsi que les travaux de voirie précités et autorise M. le Maire à solliciter une aide financière au titre du dispositif Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ); il demande également que le solde soit attribué au projet de travaux de la gendarmerie.

IV. CESSION TERRAIN "LA CERNAISE"

M. le Maire rappelle la décision antérieure de la commune des Molunes de céder une subdivision de la parcelle AC 91 au Poney Club de la Cernaïse.

En accord avec les parties, le Cabinet PRUNIAUX-GUILLER a réalisé un document d'arpentage proposant une subdivision à céder d'une contenance de 1 748 m².

Quant au prix, une évaluation avait été effectuée par le Service des Domaines, qui avait tenu compte de la particularité géologique du terrain.

Suite aux débats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 15 voix pour et 5 abstentions, accepte la cession la subdivision d'une contenance de 1 748 m² au prix de 500.00 € en relation avec l'avis des Domaines, tout en précisant qu'il ne saurait être une référence pour de futures ventes et indique que les frais de document d'arpentage et d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

V. LOTISSEMENT "LE GITALET"

A) MOTION D'INTERVENTION SEMCODA

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier de M. Romain DAUBIE, Président Directeur Général de la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA), membre de la nouvelle organisation à la tête de l'entreprise composée d'un triumvirat, et ce, suite au départ à la retraite de M. Gérard LEVY.

Après avoir précisé que 7 candidats à l'accession à la propriété et 4 candidats à la location se sont fait connaître, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, souhaite le démarrage des travaux dans les plus brefs délais et rappelle que le projet entre la SEMCODA et la commune a été monté sur la base d'une étude du potentiel avec calcul de rentabilité économique.

B) VENTE PARCELLES PAR AGENCES IMMOBILIERES

M. le Maire rappelle qu'un mandat de vente sans exclusivité a été proposé à plusieurs agences immobilières de la région mais qu'à ce jour, aucune parcelle n'a été cédée par leurs soins.

Il est suggéré, dans le but de recréer une dynamique auprès des agences immobilières, la suspension de la vente en direct par la commune jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à cette mesure mais précise que sans résultat au-delà de cette date, la commune étudiera de nouveau sa stratégie de vente si les résultats de commercialisation ne sont pas probants.

Entre-temps, un nouveau mandat de vente sans exclusivité est confié à l'agence immobilière IMMOBILAC FRANCO-SUISSE - 27, rue du Pré - 39200 SAINT-CLAUDE.

C) INAUGURATION LOTISSEMENT

Les travaux de finition au sein du lotissement ont été réalisés.

L'inauguration du lotissement "Les Emeraudes" aura lieu :

- **samedi 23 juin 2018 à 11 h** sur place, au lieudit "Le Gitalet".

VI. BUDGET MAISON DE L'ENFANCE

A) DECISION MODIFICATIVE

M. le Maire fait part du besoin de renouveler les bacs de transport des repas pour la structure crèche de la Maison de l'Enfance.

La dépense n'ayant pas été inscrite au Budget Primitif 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

Section Fonctionnement	
Compte 022 D Fct : (Dépenses imprévues de fonctionnement)	- 1 000.00 €
Compte 023 D Fct : (Virement à la section d'investissement)	+ 1 000.00 €
Section Investissement	
Compte 021 R Invt : (Virement de la section de fonctionnement)	+ 1 000.00 €
Compte 2188D Invt (Autres immobilisations corporelles)	+ 1 000.00 €

B) ACCUEIL CRECHE

M. le Maire évoque le cas d'une famille de Septmoncel les Molunes qui, ne pouvant obtenir 2 places à la crèche de Septmoncel en février 2019, faute de disponibilité, sollicite leur inscription au multi-accueil collectif de la Maison de la Petite Enfance de St-Claude.

Par convention avec les collectivités impliquées, la commune de Saint-Claude accepte les enfants des communes extérieures, selon un mode de calcul impliquant une majoration de 15 % sur le tarif des familles concernées à partir des heures réalisées durant l'année en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de participation financière pour la prise en charge au multi-accueil collectif de Saint-Claude des enfants résidant hors de la commune.

Par ailleurs, il propose d'établir une convention similaire pour la prise en charge à la Maison de l'Enfance des enfants extérieurs aux communes de Septmoncel les Molunes et Lamoura, convention qui sera soumise à la commune de Lamoura pour approbation.

VII. ADEFOR : POURSUITE RESTRUCTURATION FONCIERE

L'Association de Développement Forestier (ADEFOR) sollicite le renouvellement de la convention de restructuration foncière qui arrive à échéance, avec maintien des coûts.

Les missions d'ADEFOR sont rappelées : elles consistent à faciliter les restructurations du domaine forestier privé en facilitant notamment les relations acheteurs et vendeurs de petites parcelles.

S'agissant d'un service reconnu et appréciable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à la reconduction de cette convention.

M. le Maire préconise pour l'avenir, la prise en charge de cette convention par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude qui permettrait d'intégrer l'ensemble des communes et de mutualiser les coûts.

VIII. REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD) : CONFORMITE DES TRAITEMENTS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne de protection des données.

Le Centre de Gestion 39 propose de se rapprocher du Centre de Gestion de la fonction publique et territoriale de Meurthe et Moselle (dit le "CDG54") qui a les compétences en la matière. Dans le cadre d'une mutualisation, le coût est de 0.057 % de la masse salariale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54, à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

IX. RECENSEMENT DE LA POPULATION

M. le Maire rappelle la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête et créer 3 postes d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement qui se dérouleront du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ◆ Désigne comme coordinatrice communale chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement :
 - Mme Claudie PILLARD, 3ème adjointe.

qui bénéficiera du remboursement de ses frais de mission et recevra 17.16 € pour chaque séance de formation.

- ◆ Décide la création d'emplois de de 3 agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, du 17/01/2019 au 16/02/2019 qui seront rémunérés comme suit :
 - 1.65 € par formulaire "bulletin individuel" rempli,
 - 0.75 € par formulaire "feuille logement" rempli
 - 55.00 € par séance de formation avec indemnisation des frais kilométriques au tarif en vigueur.

X. COURRIERS DIVERS

A) Mme Nathalie DAGUET

Par courrier en date du 12/06/2018, Mme Nathalie DAGUET sollicite, pour les besoins de son cheval et son poney, l'exploitation d'une partie de la parcelle communale AR 168, à Montépile, à proximité du sentier de randonnée conduisant au Chapeau de Gendarme.

L'assemblée est favorable à mettre à disposition ce terrain gracieusement, dans la mesure où, comme proposé, une clôture soit mise en place le long du chemin afin de laisser entièrement libre le sentier de randonnée. Il est également demandé une remise en état du mur après exploitation.

XI. QUESTIONS DIVERSES

A) GOÛT DE L'EAU

Plusieurs plaintes ont été enregistrées concernant un goût terreux de l'eau au robinet.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses informe le 13/06/2018 que ce goût fait suite à un changement brusque de la qualité de l'eau brute suite aux orages des dernières semaines et est dû à la réaction entre la matière organique et le chlore injecté au pompage de la Cure. Le traitement a été ajusté et l'amélioration doit être constatée les jours suivants.

Mme Sylvie MICHAUD profite de l'occasion pour rappeler la possibilité de créer un compte Suez "Tout sur mon compte" qui permet de suivre sa consommation, de détecter d'éventuelles fuites ...

B) PIQUE NIQUE ANNUEL LES MOLUNES

Comme les années précédentes, un pique-nique "canadien" avec animation musicale sera organisé à la Vie Neuve des Molunes :

- le vendredi 13 juillet 2018 à 18 h 30

L'apéritif et le plat principal sont offerts par la municipalité.

Toute la population de Septmoncel les Molures est invitée.

Un formulaire de participation sera mis en ligne sur le site internet de la Commune, à compléter et à retourner à la mairie des Molunes. A défaut, les personnes peuvent s'inscrire par téléphone au 03.84.41.61.79.

C) EMPLOIS D'ETE

M. le Maire rappelle que des emplois d'été sont créés sur une base de CDD de 3 semaines pour aide aux travaux divers.

2 candidatures sont enregistrées à ce jour.

M. le Maire et les adjoints sont chargés de l'embauche, en fonction du planning de congés des employés communaux et des travaux à réaliser.

D) A VELO TOUT AGE

M. Jean-Louis MICHARD présente l'association créée par M. Bernard GROSSIORD "Vélo à tout âge" qui propose le transport en vélo à assistance électrique spécialement aménagé pour 2

personnes. Ce transport est proposé aux personnes âgées, aux personnes handicapées qui souhaitent faire une sortie.

E) CENTRALES VILLAGEOISES

M. Jean-Louis MICHARD informe de la fusion des différentes centrales villageoises du Haut-Jura. Une réunion se tiendra le 27/06/2018 à 18 h 30 à l'Espace Loisirs de Longchaumois.

F) RECHERCHE PARRAINS POUR BAPTEME REPUBLICAIN

M. Jean-Louis MICHARD communique qu'une famille Kosovare, arrivée en France depuis 5 ans et actuellement hébergée à St-Claude est menacée d'expulsion. Cette famille, qui est suivie par Réseau d'Education Sans Frontière (RESF), prépare un baptême républicain et est en recherche d'une mairie pour organiser la cérémonie et de parrains.

G) COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE SIVOS

Mme Claudie PILLARD dresse le compte rendu de la réunion publique qui s'est tenue à la salle des Dolines aux Moussières le mardi 12 juin.

L'Ecole des Moussières compte 26 élèves pour 2 classes. M. l'Inspecteur d'Académie surseoit à la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine sous réserve qu'une réflexion globale à l'échelle du territoire soit engagée.

5 scénarii ont été présentés, avec leurs avantages et leurs inconvénients :

- 1 R.P.I. Septmoncel Les Molunes Bellecombe Les Moussières où seraient envisagées 2 classes aux Moussières et 2 classes à Septmoncel.

- 1 R.P.I. Les Bouchoux, La Pesse Les Moussières avec maintien des 3 écoles

- Construction d'une école à l'Embossieux regroupant les élèves des 3 écoles actuelles des Bouchoux, La Pesse Les Moussières

- Une convention avec l'Etat pour l'expérimentation d'une Ecole Autonome, publique et laïque,

- Statut quo sur la situation actuelle.

M. le Maire propose que la communication soit faite sur l'ensemble de la commune pour une prise de conscience de tous.

Par ailleurs, une réunion aura lieu avec M. l'Inspecteur le 9 juillet aux Bouchoux.

H) TRAVAUX ROUTE DE LA CERNAISE

M. Daniel GRECARD demande la date de reprise des travaux sur la route de la Cernaïse.

M. le Maire précise qu'une réunion est programmée le 26/06/2018 pour une présentation des travaux sollicités par le département.

I) ENTRETIEN BÂTIMENT MAIRIE DES MOLUNES

M. Daniel GRECARD sollicite que des travaux d'entretien des huisseries du bâtiment de la mairie des Molunes. M ; le Maire informe qu'ils sont prévus dans les travaux d'été.

J) MOLOKS DU PRE FILLET

M. Daniel GRECARD a été de nouveau sollicité pour les problèmes récurrents d'odeurs des containers semi-enterrés du Pré Fillet. Une proposition de déplacer les containers est à l'étude.

K) FÊTE DE LA MUSIQUE

La population est invitée à la Fête de la Musique avec la Fanfare du Haut Jura

- Vendredi 22 juin à 19 h 00 au lotissement l'Ermitage à Montépile.

Séance levée à 23 h 40

Affiché le 21/06/2018

Le Maire
Raphaël PÉREZ

